

Coupe de bois dans la Forêt Communale de Pont-de-Buis Lès Quimerch

Le bois communal du Pouldu, situé en zone de captage, bénéficie du régime forestier et est géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Il demande désormais des coupes d'éclaircies, afin d'assurer une gestion durable.

La commune a fait couper une partie des arbres en décembre 2015. En complément, elle a choisi d'y associer la population.

L'ONF a procédé à des marquages des arbres à couper.

Les particuliers pourront venir abattre ces arbres à partir de décembre sous le contrôle de l'ONF.

Cette coupe sera **vendue sur pied, au prix de 6€ TTC/stère**. Les lots seront entre 5 et 10 stères.

Pour s'inscrire il faut savoir :

- **manier la tronçonneuse** ;
- **avoir des vêtements de sécurité** (pantalons, casque, chaussures) ;
- **utiliser de l'huile bio** (huile moteur et huile de chaîne) ;
- **être outillé pour sortir plus tard le bois** après l'avoir stocké sur place.

L'inscription se fait en mairie pour le **30 Novembre 2016**.

Le tirage au sort des lots de bois aura lieu le **samedi 10 Décembre 2016 à 9h30** en forêt : RDV à l'entrée du bois au Champ de tir, sur le parking situé près du seishin dojo.

Chaque inscrit devra être présent (ou se faire représenter), le contrat de vente étant signé ce jour-là ainsi que le règlement de bois de chauffage (le bois devra être abattu pour le 30/03/2017 et débardé pour le 30/06/2017).

Renseignements pratiques :

-Mairie de Pont de Buis Les Quimerch, accueil-mairie@pontdebuislesquimerch.fr

Tel : 02 98 73 04 38

-Madame Laurence Roche -ONF triage d'Argol- laurence.roche@onf.fr

Tel : 07 60 97 62 27